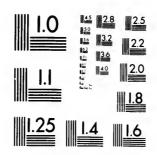
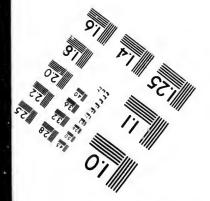
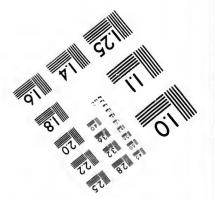


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)







Ca

CIHM/ICMH Microfiche Series.

CIHM/ICMH Collection de microfiches.





Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

Technical Notes / Notes techniques

T p o fi

Coo

Ti fil in

in up bo

origir featu	nsitute has attempted to obtain the best nal copy available for filming. Physica! res of this copy which may alter any of the es in the reproduction are checked below.	qu'il défau	titut a microfilmé le meilleur exemplaire lui a été possible de 3e procurer. Certain: ats susceptibles de nuire à la quelité de la duction sont notés ci-dessous.
	Coloured covers/ Couvertures de couleur		Colcured pages/ Pages de couleur
	Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur		Coloured plates/ Planches en couleur
	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées		Show through/ Transparence
	Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/ Reliure serré (peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure)		Pages damaged/ Pages endommagées
\checkmark	Additional comments/ Copie original Commentaires supplémentaires	ginale restaurée e	et pelliculée.
	Bibliographic Note	s / Notes bibli	iographiques
	Only edition available/ Seule édition disponible		Pagination incorrect/ Erreurs de pagination
	Bound with other material/ Relié avec d'autres documents		Pages missing/ Des pages manquent
	Cover title missing/ Le titre de couverture manque		Maps missing/ Des cartes géographiques manquent
	Plates missing/ Des planches manquent		
	Additional comments/ Commentaires supplémentaires		

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

Library of the Public Archives of Canada

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

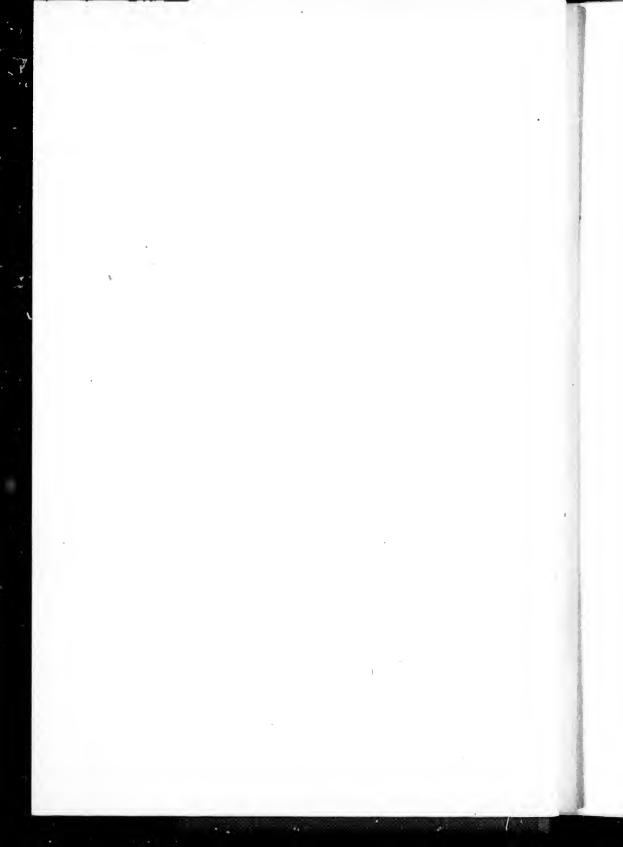
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

La bibliothèque des Archives publiques du Canada

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :

1	2	3
		1
	1	
	2	
	3	
1	2	3
4	5	6



DÉMONSTRATION

EN FAVEUR DU

POUVOIR TEMPOREL DU PAPE

FAITE PAR

L'UNIVERSITÉ LAVAL ET LES CITOYENS

DE

QUÉBEC

SALLE DES PROMOTIONS DE L'ANNERSITÉ LAVAL 28 avril 1889



QUÉBEC
TYPOGRAPHE D'AUGUSTIN COTÉ ET C:•
1889

Imprimatur.

E.-A. CARD. TASCHEREAU,

Arch. de Québec.

3 mai 1889.

DÉMONSTRATION

EN FAVEUR DU

POUVOIR TEMPOREL DU PAPE

Le 28 avril 1889, a eu lieu, à la salle des promotions de l'Université Laval à Québec, une démonstration importante et d'une haute signification.

L'Université, fidèle aux traditions de son passé chaque fois qu'il s'est agi d'affirmer les droits de l'Eglise ou de réclamer contre de sacrilèges usurpations, avait convié les citoyens de la ville de Québec à se joindre aux professeurs et aux élèves de l'institution, afin de protester contre les attentats dont les Souverains Pontifes sont les victimes depuis près de vingt ans, et pour demander la restauration du Pouvoir Temporel des Papes.

Les catholiques de Québec ont répondu avec empressement à l'invitation de l'Université. A l'heure fixée, l'immense salle des promotions, ainsi que ses vastes galeries, étaient remplies d'une foule compacte et enthousiaste. Près de deux mille personnes s'y étaient donné rendez-vons. A leur tête se trouvaient Son Eminence le Cardinal Taschereau présidant la séance en sa qualité de Chancelier de l'Université, puis un nombre très considérable de membres du tergé séculier et régulier.

Après quelques remarques du Pro-Recteur, Monseigneur Hamel, qui expliqua en termes clairs et concis le but et l'opportunité de la démonstration, la parole fut donnée d'abord à M. l'abbé Labrecque, Docteur en Théologie, Directeur du Grand Séminaire, puis à l'Honorable Juge

A.-B. Routhier, Docteur ès Lettres, récemment créé par Léon XIII Grand'Croix de l'Ordre de Saint Grégoire-le-Grand.

Les deux orateurs avaient à développer chacun l'une des résolutions que l'on trouvera plus loin. Nous ne saurions mieux faire, pour apprécier leurs magnifiques discours, que d'emprunter à l'un des organes les mieux autorisés de notre presse catholique, Le Courrier du Canada l'éloge vrai et mérité qu'il en fait. Nous citons

"Le discours de M. Labrecque a obtenu un vif succès. C'est une belle page d'éloquence et de raisonnement. L'orateur a développé avec une grande élévation de pensée, et un rare talent de parole, ces trois pensées : il faut pour le bien de la religion et de l'univers catholique que le Pape soit entièrement libre, il faut qu'il soit souverainement libre, il faut qu'il soit évidemment libre.

"Nous n'entreprendrons pas l'analyse de ce discours, non plus que celle des autres discours prononcés dans cette séance. Ils seront publiés intégralement, croyons-nous. Mais nous tenons à rendre un juste hommage au talent si remarquable de M. l'abbé Labrecque. Son discours a été de tous points excellent."

Pour ce qui regarde le discours de M. le juge Routhier,

le Courrier du Canada dit excellemment:

"Nous nous ferons l'écho des exclamations de l'auditoire à la sortie, en disant que M. le juge Routhier a prononcé là un admirable discours, un des plus beaux de toute sa carrière oratoire. Dès les premiers mots de son exorde, qui débutait par cette belle comparaison du phare et du pouvoir temporel, qu'on lira bientôt, nous l'espérons, il a captivé et saisi l'assemblée. Et l'enchantement s'est continué jusqu'à la fin du discours.

"M. le juge Routhier a remporté un immense succès. Sa parole chaude et colorée, pleine d'images et de mouvement, a soulevé des tonnerres d'applaudissements. Franchement, nous croyons qu'il serait difficile d'entendre rien de mieux ailleurs, même au delà de l'Océan. M. Routhier est

vraiment le prince des orateurs canadiens."

111

11-

ľS,

de

'ai

()=

et

le

De

nt

H0

te

lS.

81

±é.

er,

re

cé

Sa.

ui

u-

p-

пé

ès.

rе=

le-

de

est

Personne de ceux qui ont entendu les deux orateurs de La diconstance ne trouvera excessif le pompeux éloge que nous venons de citer, éloge que, du reste, tous les journaux catholiques se sont plu à répéter à l'envi et dans les formes les plus flatteuses.

L'immeuse assemblée était littéralement électrisée; il etait evident que tous les cœurs battaient à l'unisson, que tous les sentiments se confondaient en un seul, celui du plus entier dévouement à la cause si juste de la liberté complete du Souverain l'ontife par le rétablissement de sa souveraineté temporelle. Aussi lorsqu'à la suite de chacun des deux discours, Monseigneur Hamel demanda à l'auditoire s'il approuvait la résolution qui venait d'être développée, lorsque finalement il lut l'adresse qui doit être envoyée à Notre Saint Père le Pape, la foule se leva avec un ensemble des plus imposants et protesta avec vigueur, par des cris et des applaudissements, de son assentiment, de sa pleine et entière approbation.

Monseigneur Hamel sut clore la séance par des paroles dont tout le monde appréciera la portée et la justesse. Après les avoir citées, le *Courrier du Canada* ajoute : " C'est la note juste, et nous ajoutons qu'elle était opportune, et Mgr Hamel a droit d'être félicité pour l'avoir donnée dans ce tou et sous cette forme."

L'Université est, avec raison, fière de cette grande démonstracion. Elle est en meme temps vivement reconnaissante à la bonne et catholique ville de Québec, dont le concours a donné à la séance du 28 avril une importance beaucoup plus grande et plus significative.

Nous voulons, par la présente publication, conserver, perpetuer le souvenir de cette tête du cœur et de l'intelligence. Nous voulons que cette revendication solennelle du droit le plus ancien, le plus sacré, le plus inviolable,—du droit de 200 millions de catholiques à la liberté de leur Chef spiritnel,—puisse passer à la postérité comme un nouveau et magnifique témoignage du dévouement des Canadiens français à la plus noble, à la plus sainte des causes.

Puissent les accents émus, les paroles convaineues et ardentes des divers orateurs de la circonstance, puissent les sentiments exprimés dans l'adresse à Notre Saint Père le l'ape, puissent enfin l'unanimité, la sincérité profonde, le filial enthousiasme de toute une ville unie à ses chefs spirituels, contribuer à adoucir les peines et les amertumes du Vicaire de Jésus-Christ!

Pour rendre plus complète cette publication, nous sommes heureux d y renfermer l'adresse de protestation envoyée il y a quelque temps déjà à l'immortel Léon XIII par l'Episcopat de la Province de Québec, ainsi que la paternelle et touchante réponse que le Saint-Père a daigné y faire.

LAPOSITION DU BUT DE L'ASSEMBLÉE

PAR

MGR THOMAS-ETTENNE HAMEL, V. G.,

PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE ET PRO-1 CTEUR DE L'UNIVERSITE LAVAL

EMENENCE.

Messieurs lls Professeurs.

Messieurs.

Vous savez déjà pourquoi nous sommes réunis ici en ce moment: c'est pour protester, nous aussi, comme on a commencé et comme on va continuer à le faire dans tout l'univers chrétien, contre cet état anormal qui fait, du Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, un prisonnier dans son propre palais. Voilà bientôt dix-neuf ans que l'on a dépouillé le Souverain Pontife des Etats que lui avait donnés le sens chrétien, et qui sont nécessaires à la complète indépendance de notre Père commun. Il fuit que cela cesse.

Sans doute la stabilité de l'Eglise est indépendante de l'existence du pouvoir temporel des l'apes, et notre divin Sauveur, qui a su maintenir et développer son Eglise pendant trois siècles de persécutions affreuses, est toujours capable de veiller à l'entière exécution de ses promesses de protection contre toutes les portes de l'enfer. Mais là n'est pas la question : nous ne sommes plus à l'époque des catacombes. Les catholiques se comptent maintenant par millions; et, indépendamment des droits que N.-S. J.-Q. leur a donnés, de pouvoir, en tout temps, même sous la hache du pourreau, prétendre au royaume des cieux, ils ont depuis

des siècles des droits sur la terre même. Et ces droits, c est leur devoir de les faire valoir.

110

ill ét

 q_1

di

the

GU

эu

110

ine

011

501

Quels sont ces droits? Outre celui de se faire reconnantre et respecter comme catholiques, dans tous les pays qui ne sont pas sauvages ni sous le joug de la tyrannie, les oatholiques du monde entier ont le droit de veiller à l'honneur et à l'indépendance de celui qu'ils regardent comme leur Père commun sur la terre, comme le représentant de Jésus-Christ ici-bas, comme le centre de l'unité de leur foi. Souvent ils ont besoin de communiquer avec lui, d'avoir recours à ses lumières et à son autorité spirituelle; souvent aussi le Saint-Père a de graves enseignements à leur donner pour leur indiquer leurs obligations, non seulement comme individus, mais même comme peuples. Eh bien! ces besoins, les catholiques ont le devoir de veiller à leur complète et entière satisfaction, et c'est pour cela qu'ils exigent que leur Père, le Vicaire de Jesus-Christ, soit indépendant de toutes les autres puissances de la terre, et non pas confiné dans un palais où l'on ne peut pénétrer qu'en passant au milieu des sbires d'un pouvoir ennemi.

Sans doute ce devoir, bien que fondé sur des besoins constants, les catholiques n'ont pas toujours été à même de l'exécuter, parce qu'ils avaient la force brutale contre eux. Mais, encore une fois, nous ne sommes plus à l'époque des catacombes.

Si, sur certains points du globe, il y a encore des pays où les catholiques sont traités en parias et privés de croits civils, il y en a assez d'autres où, même en minorité, ils jouissent de la plus entière liberté comme catholiques, saus compter ceux où, étant la majorité, ils possèdent par la même cette liberté. Dans tous ces pays, leur devoir est en même temps un droit.

La revendication de ce droit ne saurait faire craindre un défaut d'allégeance des catholiques à l'égard de leurs légitimes souverains. L'histoire est là pour montrer que ce n'est qu'en désobéissant aux principes mêmes de leur foi que des catholiques ont pu quelquefois manquer à la sou-

mission qu'ils doirent au pouvoir civil qui les régit. Je ne puis en citer une melleure preuve que ce qui s'est passe en Amérique à la fin du siècle dernier. Après la conquete du Canada par les armes anglaises, ce n'etait pas la sympathie qui attachait les Canadiens à la Couronne d'Angleterre. Mais, devenus sujets auglais par la force légitime des evénements, lem foi leur faisait un devoir d'être fideles a une allegeance qu'ils n'aimaient pas comme ils l'avaient été à celle qu'ils regrettaient cucore. Les anciennes colonies aughises n'eurent pas le meme scrupule et, pendant qu'elles jetaient par-dessus bord leur serment, d'allégeance à la Couronne d'Angletere, si cette meme Couronne possede aujourd'hui ce Diminion qui fait sa gloire, n'est-ce pas dù a la foi catholique des Canadiens français, et a la direction que lem firent prendre, dans le temps, les autorites religieuses, gardiens nés de cefte meme foi ?

Mais pourquoi remonter dans le passé? Qu'un peuple, que vous connaissez bien, poussé à bout par des siecles d'exactions, se sente entrainé à dépasser les limites que 'ui trace sa foi dans la revendication d'une juste liberté aupres d'un pouvoir qui ne partag passa croyance, n'est-ce pas le Souverain l'ontife qui fait entendre sa voix solennelle et ma'ntient, par sen seul ascendant moral, tout ce peuple undigné dans les limites d'une revendication strictement constitutionnelle?

Non, les souverains n'ont rien à craindre des démonstrations que font de ce temps-ei les catholiques du monde entier en faveur du pouvoir temporel des l'apes, pas même ce souverain usurpateur qui, s'il n'a rien à craindre humainement parlant d'un vieillard sans armes, ne saurait ignorer qu'il a tout à gagner en apaisant la toute-puissance de Celai dont le Vieillard du Vatican est le Vicaire sur la terre.

Nous pouvous donc. Messieurs, mêler notre voix à ce concert unanime des catholiques de l'univers, sans craindre de l'ser les droits de personne; et nous pouvons donner l'bre carrière à nos orateurs de ce jour, bien convaincus que, plus nous serons attachés de cœur et d'âme à Notre Saint Père le Pape, plus notre Gracieuse Souveraine pourra compter sur le dévouement et l'inaltérable loyauté de ses sujets catholiques du Canada et de Québec en particulier.

Je ne veux pas retarder davantage le développement des deux résolutions que j'ai en main. Elles disent que la complète indépendance des l'apres est nécessaire et aux intérêts spirituels et aux intérêts matériels des peuples. Ces résolutions, après développement, vous seront soumises; et si, comme nous n'en doutons pas, elles sont adoptées comme expression de votre conviction, nous proposerons à votre assentiment une adresse qui en sera le resumé.

Je laisse successivement la parole à M, l'abbé Labrecque et à M, k juge Routhier.

E

8]

0

qu pr Ti pa

(1)

ie

DISCOURS

DΕ

M. L'ABBÉ T.-M. LABRECQUE, S. T. D.,

PROFESSEUR DE THÉOLOGIE A L'UNIVERSITÉ ET
DIRECTEUR DU GRAND SÉMINAIRE

EMINENCE.

tre rra

ses r. les

la

ux les.

es;

ées s it

ne

Monseigneur le Pro-Recteur, Messieurs,

J'ai l'honneur d'être chargé de développer devant vous la résolution suivante : " Que pour sauvegarder les intérêts spirituels de l'Eglise il faut que son Chef soit revêtu de la souveraineté temporelle afin d'assurer son indépendance et sa complète liberté d'action, et qu'il est du devoir de tous les catholiques de favoriser, par tous les moyens dont ils peuvent disposer, le rétablissement de cette souveraineté."

Je me sens d'autant plus à l'aise pour remplir cette tâche que je m'adresse à un auditoire unanime à admettre les principes qu'elle renferme. A l'exemple de l'immortel Léon Treize, je le ferai en m'attachant à vous convaincre, plus par des raisons solides que par d'inutiles récriminations contre les personnes et les choses, que le Souverain l'ontife en revendiquant sa souveraineté temporelle ne saurait agir par des motifs d'ambition, mais uniquement pour sauvegarder les intérêts de l'Eglise universelle.

Vous prouver que la liberté est nécessaire au chef de l'Eglise pour remplir sa sublime mission, et que cette liberté doit être pleine, souveraine, éridente, c'est vous dire que le pouvoir temporel est nécessaire à la l'apauté. Telle est l'idée que j'entreprends aujourd'nui de vous démontrer à la lumière de la raison et de l'histoire.

Nécessité de cette liberté.

Qu'est-ce que le l'ape? Quelle est, devant l'histoire et aux youx de la foi, cette sublime personnalité qu'on appelle le Vicaire de Jésus-Christ? Le l'ape, Messieurs, c'est le chef spirituel de deux cent millions d'hommes répandus sur tous les points du globe, s'inclinant avec réspect devant cette autorité surhunaine qui tient dans sa main les cœurs et les intelligences; c'est le juge suprème de leur foi religieuse et le guide de leurs consciences. Telle est cette prodigieuse puissance morale, dont le monde n'avait jamais vu d'exemple: c'est une souveraineté spirituelle universelle. Quel sera le siège de cette royauté sans égale? Rome, la ville éternelle, sera le siège de la l'apauté de par la volouté divine; c'est un fait historique indéniable.

Mais la question qui d'abord se présente à nous est celleci : Quelle sera, dans le lieu de sa demeure, à Rome, la condition exterieure de cette souveraineté spirituelle ? Quels movens Dieu emploiera-t-il pour la conserver et l'aider à accomplir son œuvre? La réponse est péremptoire: Dieu la conserve comme tout ce qu'il fait dans le temps, par des mogeas humains unis à son assistance surnaturelle. La raison en est profonde : le miracle n'est pas la règle ordinaire du gouvernement de la Providence. Le moyen normal, habituel, dont Dieu se servira pour assurer à la souveraineté spirituelle une action libre et féconde ici-bas. ne sera pas une dérogation perpétuelle aux lois qui régissent le monde moral, mais une application visible de ces lois, avec l'assistance invisible de sa tout-puissance. Tel est le principe fondamental que nous ne devons jamais perdre de vue en parlant de la nécessité du pouvoir temporel de l'Eglise.

" Il est vrai, (1) l'Eglise a été établie par un miracle sanglant qui a duré trois cents ans, et Dien a vouln qu'elle

⁽¹⁾ Dupanloup, Pouroir temporel.

commençât sa royauté par le martyre. Pendant trois siècles, l'Eglise couronnée du double diadème de l'apostolat et du sacrifice, envoya tous ses premiers Pontifes à la confession du sang. Mais après que, par cette longue expérience, Dieu eut montré au monde que son Eglise n'avait ni peur, ni besoin des hommes, il prit une autre voie et voulut que l'Eglise romaine reçut du gouvernement de sa Providence, avec une souveraineté humaine, comme une sorte de garantie temporelle et de sécurité extérieure au milieu des agitations de la terre." Il voulut que l'Eglise fut investie d'une principauté temporelle suffisante pour assurer le libre exercice de sa royauté spirituelle, assez modeste pour ne pas faire oubrage aux puissants de ce monde. Il voulut, non seulement depuis Charlemagne, mais en quelque sorte depuis Constantin, que ce moyen humain servit à l'accomplissement et à la perpétuation de son œuvre divine.

et

elle

hef

SHP

ant

urs

eli-

odi-

VIII

He.

, la

nté

1110-

, la

111/18

r à

)ien

des

La

rdi-

Ven

i la

bas,

sent

018,

st le

· de

de

san-

elle

Or. Messieurs, qu'est devenu çe diadéme que les siècles avaient ajouté, sur la tête du Chef de l'Eglise, à la double couronne de Père et de Pontife? Qu'est devenu le pouvoir

temporel?

A l'heure qu'il est, cette antique institution, que son incontestable nécessité, son origine providentielle, son passé bienfaisant et sa longue durée, auraiem dù faire à jamais vénérable et sacrée à toute la terre, cette institution a été ravie à l'Eglise et au monde catholique. Les révolutionnaires impies, les sectaires de l'Italie et du monde entier ont compris que, pour arriver plus sûrement à la destruction de l'Eglise et à la ruine du catholicisme, le moyen le plus efficace était le renversement de la puissance temporelle du St-Siege: "L'abolition du pouvoir temporel, s'écriait Mazzini, le plus fameux d'entre eux, entraîne nécessairement l'émancipation du genre humain de la puissance spirituelle."

Longtemps auparavant, un autre ennemi de l'Eglise, Frédéric II, écrivait à Voltaire: "On pensera à la conquête facile des Etats du Pape, et alors le Pallium est à nous et la scène est finie. Tous les potentats de l'Europe ne voulant pas reconnaître un vicaire du Christ soumis à un autre souverain, se créeront un patriarche chaeun pour son propre Etat..... Peu à peu, chaeun s'éloignera de l'unité et finira par avoir dans son royaume une religion ainsi qu'une langue à part."

Ainsi, vous le comprenez bien, Messieurs, la raison et l'histoire nous disent que la liberté est nécessaire au chef de l'Eglise pour l'exercice de sa puissance spirituelle et que le Pape ne peut jonir de cette liberté s'il n'est en même temps prince temporel.

Π

Qualités de cette liberté

Les ennemis les plus modérés du pouvoir temporel avouent la nécessité de la liberté du chef de l'Eglise pour l'exercice de sa puissance spirituelle. Aussi, y avons-nous pourvu, nous disent-ils avec complaisance, par la toi des garanties. Nous voulons, comme vous, le Pape libre, indépendant, jouissant de l'immunité personnelle. Beaucoup de catholiques sincères, surtout en Italie, se sont un moment laissé prendre à cette théorie, qui suinte l'astuce italienne. Voyons à la lumière de la raison et des faits ce qu'il faut en penser.

La liberté que les ennemis du pouvoir temporel admettent comme nécessaire au chef de l'Eglise, doit être comptète, souveraine, évidente. Or jamais aucun Pape, dépouillé du pouvoir temporel, ne sera complètement libre, souverainement libre, évidenment libre.

On peut considérer comme pleinement libre de fait, celui qui n'est soumis à la domination de personne et qui peut se suffire à lui-même. Celui-là seul possède une pleine liberté, qui est investi d'une principanté temporelle suffisante, eu égard aux autres puissances qui l'entourent. L'immunité personnelle et le titre de roi ne suffisent pas, puisque cette immunité ét ce titre ne peuvent qu'ètre illusoires, et ne sauraient le soustraire à la domination effective du souverain qui aura juridiction sur le territoire.

Cet homme jouissant de l'immunité aurait tout au plus une liberté précaire et momentanée mais non une liberté sûre et stable : en un mot, il serait libre accidentellement, mais ne serait pas constitué dans un état permanent de liberté. (1)

pre

tira

an-

. et

hef'

Tue

me

orel

our

ous

des

dé-

de

ent

ne.

en

ot-

mllé

ne-

lui

int inc

Ili-

nt.

as,

lueere. Or, Messieurs, n'est-ce pas là exactement la position actuelle du Pape en Italie? Laissons parler le chef de l'Eglise lui-même: "Il est clair, dit-il dans une allocution au Sacré-Collège, que Nous sommes à la merci et au pouvoir d'antrui, que Notre indépendance est nulle de fait, et que la liberté qu'on déclare Nous laisser n'est qu'apparente et absolument précaire. Le vice de la situation est intrinsèque et dérive de la nature même des choses. Tant que cette condition ne changera pas substantiellement, quelque tempérament ou égard que l'on emploie pour l'adoucir, Nous ne pourrons jamais Nous en déclarer content, ni Nous en accommoder jamais."

A ces raisons évidentes, que peut répondre l'Italie? Messieurs, elle ose opposer la loi des garanties, que la Maison de Savoie a donnée à la Papauté comme la grande Charte de sa liberté! Et que dit cette loi? L'article 9, qui renferme la disposition fondamentale, se lit comme suit: "Le Souverain Pontife aura la pleine liberté d'accomplir toutes les fonctions de son ministère spirituel."

Or, Messieurs, nous avons déjà prouvé que la liberté faite au Pape par un souverain quelconque est illusoire, si elle n'a pour fondement l'indépendance de tout pouvoir temporel. Donc la *loi des garanties* ne saurait donner ce qu'elle promet, et, par la force des choses, même en supposant la bonne volonté de la part de ses auteurs, elle ne peut être qu'une lettre morte.

D'ailleurs ce frêle et impuissant abri, élevé dans le but d'imposer silence au cri des consciences catholiques alarmées pour leur indépendance, qu'est-il devenu depuis que le l'remier Ministre de l'Italie s'est déclaré ouvertement le persécuteur de l'Eglise? Je vous le demande, est-ce que l'artiele

⁽¹⁾ Cf. Cavagnis, Institutiones juris publici reclesiustici.

101 du nonreau code italien ne viole pas la lettre et l'esprit de l'article 9 de la loi des garanties? Lisons plutôt: "Quiconque commet un acte tendant à soumettre l'Etat ou une de ses parties à un pouvoir étranger ou à en altérer l'unité est puni de la peine des traraux forcés u perpetuité."

Comment, après cela, le Souverain Pontife garderait-il la pleine liberté d'accomplir toutes les fonctions de son ministere spirituel si on le prive des organes qui lui servent à les remplir? Il ne s'agit point ici d'une liberté morale ou intellectuelle; la liberté pontificale, essentiellement agissante et enseignante, réclame des auxiliaires qui interpretent la pensée, la doctrine, la volonté du chef suprème de l'Eglise; or l'article 101 impose silence à ces voix amies, entrave l'action nécessaire de ces défenseurs. Aussi Pie IX et Léon XIII ontils toujours regardé l'existence d'un pouvoir temporel comme nécessaire à l'exercice indépendant de leur autorité spirituelle. "Ces lois, s'écrie Léon XIII, dans son allocution du mois de juin 1888, ces lois, sous le couvert de prémunir la chose publique, cachent en réalité l'asservissement de l'Eglise."

Et l'Italie officielle pourrait-elle, après cela, nous objecter que la question du pouvoir temporel est une affaire de politique purement intérieure, dans laquelle les catholiques ne doivent pas s'immiscer? Ecoutez une voix impartiale, puisqu'elle est protestame, s'élever de la Chambre des Lords en 1849; c'est celle de iord Lansdowne: "Tout pays, dit-il, ayant des sujets catholiques romains a un intérêt dans la condition des Etats Romains, et ils doivent veiller à ce que le l'ape puisse exercer son autorité sans être entravé par une influence temporelle de nature à affecter son pouvoir spirituel."

1.

11

L

m

et

111

ch

esi

à

50

an

Non, Messieurs, la question romaine n'appartient pas à la politique purement intérieure de l'Italie. Le Piémont se pose en face du monde catholique et le provoque dans ce qu'il a de plus saeré : sa liberté religieuse. Le Pape, dans l'ordre spirituel, c'est notre roi, c'est notre père par la conscience et par la foi ; sa liberté, c'est la nôtre, et jamais la

prit de iconque parties la peine

ait-il la

minisnt à les
u intelsante et
t la penlise; or
l'action
III ontl comme
té spirilocution
rémunir

ment de

objecter
de poliiques ne
de, puisLords en
s, dit-il,
dans la
à ce que
ravé par
pouvoir

d pas à la émont se dans ce ape, dans r la conjamais la grande famille catholique ne souffrira de voir indignement courbé sous une servitude queleonque celui qui est pour elle l'interprète auguste de la loi de Dieu, le guide suprême des consciences, le souverain des âmes : la foi, la morale, tous les intérêts les plus sacrés seraient captifs avec lui. C'est pourquoi la présence à Rome d'un roi étranger, d'un gouvernement usurpateur, émeut en ce moment le monde entier, blesse au cœur toutes les nations eatholiques et nous fait pousser à tous un cri de douleur et d'indignation.

Ainsi, vous le voyez, la liberté du Pape doit être comptête; mais j'ajoute qu'elle ne sera jamais entière, si elle n'est souveraine.

Cette doctrine scandalise les ennemis du pouvoir temporel. Leur conscience délicate s'alarme à la vue de l'ambition des catholiques, et des périls qui menacent la vertu des Souverains Pontifes dans l'administration temporelle d'un état. Rien de plus édifiant! Pourquoi, disent-ils, un Pape Roi? La réponse est bien simple : parce que le Pape ne peut être sujet et qu'il n'y a pas de milieu. Je me fais fort de vous prouver ce point, non par l'Ecriture, les théologiens, ni par la parole infaillible du chef de l'Eglise, mais par le témoignage irrécusable des plus grands ennemis de l'Eglise et du pouvoir temporel. Ecoutez d'abord Sismondi, historien libre penseur: "Le chef de la religion, dit-il, s'il n'est pas souverain, ne sera qu'un sujet. A la vérité, ajoutet-il en sa qualité de libre penseur, l'administration d'un Est sied mal à un prêtre, mais la servitude lui convient moins encore."

Entendez Napoléon I, l'ennemi juré du pouvoir temporel, et le précurseur de Victor Emmanuel à Rome: "On reproche au Pape, dit-il, d'être un souverain étranger. Ce chef est étranger, et il faut en remercier le ciel. Le Pape est hors de Paris, et cela est bien; il n'est ni à Madrid, ni à Vienne, et c'est pourquoi nous supportons son autorité spirituelle. A Vienne, à Madrid, on est fondé à en dire autant. Croit-on que, s'il était à Paris, les Viennois, les

Espagnols consentiraient à recevoir ses décisions? On est donc trop heureux qu'il réside hour de chez soi, et qu'en résidant hors de chez soi, il ne réside pas chez des rivaux. Qu'il habite dans cette vieille Rome, loin de la main des empereurs d'Allemagne, loin de celle des rois de France on des rois d'Espagne, tenant la balance entre les souverains catholiques..... Ce sont les siècles qui ont fait cela, et ils l'ont bien fait."

J'apporterai un dernier témoignage, plus clair encore que les autres ; il mérite toute notre attention : " Le représentant du Pontificat Romain tel qu'il est constitué à présent, descendant du trône où le véuère toute la catholicité, ne peut devenir citoyen d'un grand Etat. Il faut qu'il soit prince et maître chez lui, n'étant subordonné à personne." Messieurs, savez-vous qui a prononcé ces paroles si claires, si catholiques, si théologiques? Ce sont les paroles mêmes de M. Crispi, l'inventeur du nouveau code pénal italien et, par la grâce de la franc-maconnerie, Premier Ministre d'Italie. Ah! M. Crispi, vous osez anjourd'hui vous ériger en juge du pontife qui, selon vous, n'est subordonné à personne. Eh bien! vous serez jugé par la postérité. Paraissez devant elle, tenant votre discours d'une main, votre code , enul de l'autre, et l'histoire impartiale labourera votre front de ces mots vengeurs: Mentita est iniquitas sibi!

Ainsi de l'aveu même des ennemis de l'Eglise, le Pape doit être souverain, puisqu'il n'est subordonné à personne

Toutesois il ne suffit pas encore que le Pape soit pleinement et souverainement libre, il sant de plus qu'on sache qu'il est libre : sa liberté doit être évidente.

Il serait libre au fond de son âme, que, s'il paraissait, je ne dis pas opprimé, mais simplement assujetti, s'il était soumis à l'autorité d'un prince quelconque, sa liberté ne nous satisferait plus. Une défiance naturelle affaiblirait certainement chez les autres peuples le respect et l'obéissance qui lui sont dus.

La raison en est évidente. Cette puissance spirituelle, personnifiée dans le Pape, établie pour le bien de tous, n'a On est et qu'en rivaux. nain des rance ou uveraius da, et ils

core que représent, présent, présent, plicité, ne qu'il soit ersonne." claires, si nêmes de en et, par e d'Italie. er en juge personne. ez devant penal de put de ces

, le Pape personne soit pleineu'on sache

ssait, je ne ait soumis nous satistainement ce qui lui

spirituelle, e tous, n'a jamais rien à décréter qui flatte les intérêts misérables ou les mauvaises passions des hommes; elle est l'ennemie irréconciliable de l'égoïsme et de l'orgueil. Il est donc de son honneur comme de son devoir de ne paraître jamais suspecte, de s'élever toujours manifestement au-dessus de toutes les prétentions rivales. Il faut que ni les rois qui oppriment les peuples et que le Pape reprend; ni les peuples qui se révoltent et que le Pape condamne; il faut que nul sur la terre ne puisse jamais faire planer un soupçon sur la parfaite indépendance de ses décrets. (1) Pour cela, la sonveraineté temporelle est indispensable.

Supposez, comme le veut l'Italie officielle, que Léon XIII accepte anjourd'hui la position qu'on lui fait dans Rome, et qu'il renonce, pour le bien de la paix, au pouvoir temporel. Le Pape deviendrait sujet italien, régi par le roi Humbert, gouverné par M. Crispi et ses successeurs. Le Pape, chef spirituel de deux cent millions d'hommes, sujet italien, est-ce possible? Un sujet italien, en sa qualité d'Eveque de Rome, sera investi sur toutes les nations catholiques de la puissance spirituelle souveraine! "Il leur enverra, dit M. de Sacy, des légats ou des nonces, et recevra auprès de lui leurs ambassadeurs! Il conclura des concordats sur le pied d'égalité avec leurs rois ou leurs empereurs! Il pourra les frapper d'interdit ou d'excommunication!" Cette liberté faite à un pape sujet par le roi d'Italie seraitelle évidente? Mais en vérité, croyez-vous que les puissances catholiques supportent facilement son autorité spirituelle, et qu'un pareil état de chose ne les conduise pas forcément au schisme?

Non, le monde catholique ne pourra soutenir longtemps la vue d'un spectacle aussi humiliant. Car aujourd'hui plus que jamais le Pape a pour lui tout ce qui pense et ce qui prie. Pendant que la révolution d'Italie ourdit ses complots dans le sanctuaire même des lois, les protestations et la prière pour le prisonnier du Vatican s'élèvent de tous les

^{1.} Dapanloup, Pouvoir temporel. Passim.

fovers et de tous les temples catholiques; elle part du cœur de l'enfant comme de celui des pères qui reclament la liberté du Père commun de tous les fidèles. Le monde catholique redemande à grands cris Rome et le pouvoir temporel; il appelle la voix du Pontife bénissant la Ville et le Monde; il veut le règne du Christ que chantent les obélisques, les églises, les basiliques romaines ; il veut revoir cette splendeur vivante du catholicisme, qui attire dans les murs de la cité pontificale les hommes du septentrion, du midi, de l'orient, de l'occident! O Rome, patrie de la foi et de la pensée, Rome, deux fois sacrée par le sang de vos martyrs et la tiare de ves pontifes, vous resterez ce que vous êtes ; vous garderez la chaire de Pierre et le tombeau des saints Apôtres; vous retrouverez, avec la royauté ponaficale, la paix de votre illustre poussière, la splendeur de votre culte et vos promesses d'immortalité!

art du lament monde souvoir la Ville cent les t revoir dans les ion, du de vos ce que ombeau é ponu-

deur de

DISCOURS

DE

L'HONORABLE M. A.-B. ROUTHER, LL. D., L. O.

JUGE DE LA COUR SUPÉRIEURL, PROFESSEUR DE DROIT INTER-NATIONAL A L'UNIVERSITÉ LAVAL, GRAND'GROIX DE L'ORDRE DE ST-GRÉGOIRE-LE-GRAND

EMINENCE,

Monsieur le Pro-Recteur, Messieurs,

Pai l'honneur de proposer qu'il soit résolu " Que le l'ouvoir temporel de la Papauté est également nécessaire aux intérêts matériels, à la paix et à la prospérité des Etats, et qu'en travaillant à son rétablissement, les souverains et les peuples assureraient leur propre bonheur."

1

Après plusieurs jours de traversée, en allant de New-York au Havre, le voyageur aperçoit à l'horizon, avant que la terre européenne ne surgisse de l'onde, un phare gigantesque qui semble perdu en plein océan.

Il y avait là jadis, sous les vagues mugissantes, au milieu de courants perfides, un terrible écueil qui faisait l'effroi des marins et sur lequel venaient se briser les navires qu'il semblait guetter et attirer dans la nuit.

Un jour, une simple barque, montée par un nautonnier intrépide et quelques ouvriers, est venue aborder ce rocher, et ces hommes y ont allumé un réverbère; mais, pour que le rayonnement de ce réverbère pût embrasser un plus vaste

horizon, ils ont bâti une tour très haute et placé le réverbère à son sommet.

Et maintenant l'écueil, qui était l'épouvantail des voyageurs, porte sur sa tête un flambeau. Il éclaire les profondeurs de l'abime, il en montre les dangers, il est devenu le guide bienfaisant et sûr des flottes qu'il détruisait jadis.

Messieurs, il y a dans ce tableau une image fidèle de l'institution de la Papauté et de la transformation qu'elle a opérée dans Rome et dans l'univers.

Au milieu de cet océan tumultueux qui fut le monde paien, Rome était l'écueil redoutable vers lequel tous les peuples semblaient attirés et sur lequel ils se brisaient. Un jour la pauvre barque d'un pêcheur est venue s'échouer sur cet écueil, et le pêcheur en a fait un phare si lumineux que ses rayons, comme ceux du soleil au printemps, ont régénéré la terre.

Mais pour que sa lumière pût éclairer librement et toujours tous les peuples, il fallait la placer au-dessus des atteintes des malfaiteurs, et des hommes providentiels vinrent, et ils la fixèrent au sommet d'une forteresse qui s'appela le pouvoir temporel des Papes.

Depuis lors, Rome, cet écueil où tant de races étaient venues se briser dans la nuit, est devenue un port de salut où les peuples viennent chercher le calme et de mystérieuses clartés. Les côtes célèbres en naufrages dans le monde païen se sont changées en hâvres de refuge, les ruines et les solitudes ont fait place aux cités florissantes, et les chefs de peuples, que l'humanité nommait avec terreur Néron ou Attila, prirent dans l'histoire les noms de Charlemage, et de saint Louis!

Il semble qu'une institution aussi bienfaisante aurait dû être protégée et maintenue dans tous les temps, et par tous les hommes. Mais il n'en fut pas ainsi, vous le savez; et les Papes, la plus glorieuse de toutes les dynasties royales, la plus admirable galerie de grands hommes qui fût jamais, les Papes furent bien souvent attaqués, vilipendés, persécutés. Leur souveraineté temporelle, fondée sur les titres

7].(./.(.j.a

s voyaprofonvenu le jadis. idèle de qu'elle a

monde tous les prisaient. Géchouer unineux mps, ont

nt et touis des ats vinrent, 'appela le,

s étaient
t de salut
mystéris dans le
les ruines
tes, et les
c terreur
de Charle-

aurait dû
et par tous
esavez; et
es royales,
fût jamais,
dés, perséir les titres

les plus légitimes et les plus sacrés, fut assaillie et renversée a certaines époques de désordres sociaux et de tenebres morales.

Apres avoir habité les catacombes et les prisons, les Papes ant connu l'exil. Ils en ont mangé le pain amer à Avignon, à Valence, à Savone, à Fontainebleau, à Gaête, mais ils n'ont fait que passer dans ces villes, et toujours ils sont revenus à Rome reprendre le sceptre royal, sans avoir jamais abandonné la houlette du Pasteur universel!

Hélas! Les mauvais jours des époques néfastes sont revenus!

L'illustre pontife qui gouverne aujourd'hui l'Eglise habite encore la Ville-Eternelle; mais il n'en est plus le souverain. Il y a pres de vingt ans que son domaine temporel, dont l'origine remonte à quinze siècles, lui a été arraché par la traude et la violence.

Ah! sans doute on lui faisait alors bien des promesses solennelles, en face de l'Europe et de la catholicité. On reconnaissait que le Chef de l'Eglise devait être libre et que pour etre libre il devait être souverain. On s'engageait à sauvegarder son indépendance, à l'entourer d'honneurs et à le défendre contre les outrages.

Mais, depuis, les journaux, les livres, les gravures, les théâtres, l'insultent, le bafouent et le calomnient. Des réunions blasphèment contre lui aux portes mêmes de son palais. On répete, même en présence de M. Crispi, l'inepte parole de Garibaldi "qu'il faut extirper le Pape de l'Italie comme un chancre".

On confisque les biens des Congrégations romaines; on declare criminels, et l'on punit, tous les actes par lesquels les catholiques témoignent de leur respect et de leur dévoûment au Saint-Père! L'hiver dernier! pendant mou séjour à Rome, on a destitué les syndies qui avaient osé présenter leurs hommages au Saint-Père, à l'occasion de son jubilé.

(n vient de refaire le Code pénal afin de mettre le clergé hors la loi, et l'empêcher, sous peine de prison, de réclamer l'indépendance promise à son chef suprême! Et contre quel homme sont dirigées ces persécutions?

Vous le savez, Messieurs, c'est contre le Pape le plus conciliant qui fut jamais! C'est contre le Pontife le plus pacifique, le plus ennemi des excès de tout genre, le plus respectueux des droits des autres, le plus bienveillant, le plus prudent et le plus juste.

Une pareille situation ne peut pas durer, et nous devons en croire Léon XIII quand il nous déclare qu'elle est devenue intolérable. Son appel à tous les hommes de bonne volonté doit éveiller un écho dans nos cœurs, et soulever nos protestations les plus énergiques. C'est pour cela que nous sommes réunis.

Π

Mais vous me direz peut-être : "Est-il encore temps de relever son trône abattu? La spoliation dont il se plaint n'est-elle pas un fait accompti contre lequel on protesterait en vain?"

Messieurs, il est toujours temps de réparer une injustice, et plus une injustice a duré plus sa réparation devient urgente; quant à ceux qui font valoir les faits accomplis contre le Souverain Pontife, ils raisonnent bien différemment quand il s'agit de leurs propres intérêts.

Voyez donc l'Allemagne. Ne s'est-elle pas préparée pendant cinquante ans à défaire les faits accomplis par Napoléon I?

Et la France? Que dirait-elle donc si l'on opposait le fait accompli à ses revendications contre sa puissante rivale? Avec quel mépris elle repousserait ce malencontreux argument!

Et cependant, quelle différence entre sa situation et celle du Saint-Père! Ces provinces qu'elle veut reprendre, elle les a perdues dans le hasard d'une guerre volontairement entreprise; elles ont fait l'objet d'un traité solennel qu'elle a signé.

Mais le l'ape n'a pas fait la guerre, il ne s'est pas soumis aux risques des batailles, et ce n'est pas seulement deux provinces, c'est tout son royaume qu'on lui a arraché; c'est sa couronne même qu'on lui a volée, et non seulement il n'a signé aucun traité qui ratifie cette injuste spoliation, mais il a toujours protesté et réclamé. Jamais situation ne fut plus nette, ni plus contraire au fait accompli; jamais revendication ne fut plus indiscutable.

Ш

Il y a des gens qui disent : " A quoi bon nous agiter ? Puisque l'Eglise est d'institution divine, elle ne saurait périr ? "

Messieurs, ce n'est pas pour l'existence de l'Eglise que nous devons craindre, mais pour le bien-être et l'avenir des sociétés. Sans doute l'Eglise ne peut pas périr; mais elle peut être plus ou moins puissante, et le bien qu'elle fait aux sociétés humaines est proportionné à sa puissance.

Sans doute, il n'y a pas une prison, pas une forteresse qui soit assez vaste pour contenir la conscience d'un l'ape; c'est là le domaine inviolable de sa liberté! Mais il ne suffit pas que la conscience du l'ape soit libre; il faut que son action le soit aussi.

Sans doute, quand on supprime son pouvoir temporel, son pouvoir spirituel n'est pas anéanti; mais il n'a plus la même puissance extérieure: il ne peut plus étendre librement au loin son influence et faire prévaloir ses enseignements, intervenir efficacement dans les conflits des Etats, ou s'interposer entre les souverains et les sujets pour rétablir partout la paix et l'harmonie.

J'ai comparé la Papauté à un phare : détruisez la tour de ce phare, et placez-en le réverbère sur le rocher à fleur d'eau. la lumière continuera de briller : mais elle ne rayonnera pas au loin, et les vagues de l'océan empecheront de l'apercevoir. Voilà l'image du Pape sans pouvoir temporel.

C'est pourquoi l'indépendance du Chef de l'Eglise, que la souveraineté seule peut garantir, est nécessaire à la fois

mps de plaint esterait

18?

e plus

e plus

e plus

ant, le

levons t deve-

bonne alever

da que

justice, devient *complis* liférem-

ée pen-Napo-

t le fait rivale? x argu-

et celle lre, elle rement qu'elle

soumis it deux aux intérêts spirituels et aux intérêts tempovels des

peuples.

L'autorité de quelques grands hommes et le témoignage de l'histoire suffiront à vous le démontrer. Je n'invoquerai pas l'opinion des penseurs catholiques : elle vous est connue.

1V

Je commencerai par vous citer quelques libéraux italiens, parmi les plus remarquables. Ecoutez ce que disait l'éminent sénateur Cadorna:

"La nécessité absolue de la liberté effective du Pape crée un *droit* pour les peuples catholiques et pour leurs gouvernements"; et M. Minghetti exprimait la même idée en termes différents.

Massimo d'Azeglio, qui fut le disciple de Cavour et qui connaissait la pensée du maître, écrivait: "Le Chef de l'Eglise doit avoir le nom, l'indépendance, la grande et exceptionnelle situation d'un souverain. Il doit résider seul à Rome, sur les ruines de deux antiquités que protège et qu'illumine la majesté de la tiare, et Rome doit être à toujours en communication tibre et directe avec le monde entier..."

Dans un discours prononcé au Sénat, l'éminent orateur ajoutait: " J'ai peine à concevoir que le catholicisme universel puisse jamais admettre, à côté du Pape au Vatican, le roi d'Italie au Capitole."

Et Capponi, le penseur illustre que l'Italie regarde comme une de ses gloires nationales, et dont elle a déposé les cendres il y a quatre ans dans le Panthéon de ses grands hommes, Capponi ne voulait pas, à cause des gouvernements étrangers, que la ville des Papes devint la capitale du royaume d'Italie "Je crois, disait-il, que le Pape doit avoir une ville où il n'ait personne au-dessus de lui; que cette ville doit être Rome; et que Rome serait une mauvaise capitale pour l'Italie. Je crois ces trois choses fermement."

Voilà, Messieurs, comment les adversaires eux-mêmes du Souverain Pontife reconnaissent, au moins en théorie : que son indépendance est de nécessité absolue, qu'elle est un s des gnage

_tuerai s est

diens, l'émi-

Pape leurs e idée

et qui lef de excep-Rome, umine ommu-

rateur *üversel* le roi

omme
bsé les
grands
ments
moyt avoir
cette

uvaise ment." nes du e: que est un droit, non seulement pour lui, mais pour tous les peuples catholiques, et que les gouvernements de ces peuples ont droit d'exiger qu'elle soit garantie par la souveraineté unique du Pontife sur un domaine territorial.

Ecoutez maintenant le plus grand homme d'Etat peutêtre que l'Autriche ait jamais eu, le prince de Metternich :

"L'Autriche est intéressée à l'indépendance du Souverain Pontife, et cette indépendance n'intéresse pas moins les autres peuples. C'est ce que j'ai toujours essayé de faire comprendre aux hommes politiques. Je n'ai pas fondé la nécessité de la liberté du Pontife et du maintien de l'Etat pontifical sur des raisons spirituelles : ces politiques s'en seraient moqués. Je leur ai dit : "Vous ne pouvez pas nier les faits. Vous ne pouvez pas nier que "l'Europe ne vive du christianisme, et que par conséquent " le chef de la religion chrétienne ne soit dans l'Europe un " très grand et très puissant personnage, à qui nul n'a " jamais touché impunément.

"Il faut que ce grand et puissant personnage habite guelque part : vous ne pouvez le nier. Il faut qu'il soit "chez lui ou chez quelqu'un.

"S'il habite chez quelqu'un, il est au pouvoir de quel"qu'un. Or moi, qui ai des sujets catholiques, c'est-à-dire
"qui relèvent du Pape, comment pourrais-je, sans m'ex"poser aux plus grands inconvénients, tolérer que le Papa
"eût un maître? Par le Pape placé sous sa dépendance,
"ce quelqu'un-là serait maître chez moi; et en maintes
"occasions faciles à prévoir, plus maitre que moi.

"Ce n'est pas comme catholique, c'est comme empereur d'Autriche que je veux que le Pape demeure chez le Pape, "et non chez un autre."

Messieurs, ce langage révèle l'homme d'Etat, mais c'est le langage du simple bou sens. Le prince causait un jour du même sujet avec Napoléon 1, qui avait fait le projet de transporter le siège de la Papauté à Paris:

"Je veux, ajoutait le puissant empereur, que le Souverain Pontife soit indépendant, je lui donnerai un château, et un territoire qui sera frappé de neutralité, et je lui assurerai une dotation annuelle de six millions. Qu'en pensezvous?"

"Le Pape refusera, répondit le prince, et toute l'Europe l'appuiera dans son refus. D'ailleurs, l'empereur d'Autriche a la même idée que vous. Votre Majesté connaît le château de Schoenbrunn: l'empereur veut le lui donner, avec 10 à 15 lieues de territoire et une dotation de 12 millions de revenu. Si le Pape accepte, y consentirez-vous?"

Napoléon comprit, mais il n'était pas homme à renoncer à son projet, et il installa le Pape à Fontainebleau.

Vous savez que cela ne lui porta pas bonheur, et quelles commotions violentes ébranlèrent alors l'Europe. Aucune époque peut-être ne prouva mieux que lorsque le l'ape n'est pas à sa place rien n'est à sa place.

Ce qui est certain, c'est que, bientôt après, Napoléon luimême ne trouva plus de place en Europe; et quand il mangea à son tour le pain de l'exil, il dut se rappeler les paroles qu'il avait prononcées à l'époque de son consulat, et que je ne vous répéterai pas, parce que l'orateur qui vient de vous parler si éloquemment les a lui-même citées.

C'était d'ailleurs la thèse de M. de Metternich dans des termes à peine différents.

Il me semble que ces opinions et les autres qu'on vous a citées ne sont pas sans valeur.

V

Interrogeons maintenant l'histoire du passé, c'est-à-dire l'expérience des siècles.

Depuis l'établissement du pouvoir temporel, il y a eu dans l'histoire de l'Eglise des époques particulièrement malheureuses, pendant lesquelles les Papes n'ont pu jouir de leur indépendance complète.

La première a commencé à peine un siècle après Charlemagne. Ce fut le temps où l'indépendance des l'apes fut en butte aux attaques et aux violences successives des ensezurope

assu-

triche lâteau 2 10-à ons de

ioncer

uelles ucune Pape

on luiand il eler les nsulat, ii vient s.

ıns des Vous a

t-à-dire

en dans ralheude leur

Charlepes fut es des marquis de Toscane et des empereurs d'Allemagne. Or l'histoire de cette époque, qui comprend tout le dixième siècle, est la plus sombre du moyen âge. Jamais on ne vit tant d'émeutes, tant de guerres fratricides entre les grands seigneurs, tant d'antipapes, tant de désordres sociaux et moraux.

Les entreprises ambitieuses et envahissantes des empereurs d'Allemagne contre les Papes se prolongèrent et se renouvelèrent dans les siècles suivants. Il en résulta bien des événements malheureux; mais Dieu donna alors à l'Eglise des Papes dont le génie, la vertu-et le courage surent faire triompher la vérité.

Une seconde période malheureuse fut marquée par l'exil des Papes à Avignon. Ce fut encore une rude épreuve pour l'Eglise et dont les peuples eux-mêmes eurent beaucoup à souffrir.

Rome en proie aux factions, des guerres civiles dans toute l'Italie, des tiraillements dans les conclaves qui voulaient élire tantôt un Pape français, tantôt un Pape italien, des interventions constantes des rois de France dans les affaires spirituelles de l'Eglise, des dissensions en Allemagne, et enfin le grand schisme d'Occident venant mettre le comble à la désolation universelle : voilà quels furent les fruits de ce régime, pendant lequel la France voulait à son tour, à l'exemple de l'Allemagne, assurer sa suprématie sur l'Eglise.

Ces expériences réitérées et toujours désastreuses ne sontelles pas suffisantes pour démontrer que lorsque les Papes souffrent tous les gouvernements souffrent? N'est-ce pas assez pour vous prouver que le chef visible de l'Eglise ressemble à son chef invisible, et que les ténèbres envahissent le monde quand on le crucifie?

Ah! Messieurs, si l'Europe était reconnaissante, elle n'oublierait pas que ce sont les Papes qui lui ont donné cette brillante civilisation dont elle est si fière, et qui ont sauvé dans les mauvais jours tous les éléments de sa prospérité et de sa gloire.

Elle n'oublierait pas que ce sont eux qui ont fondé à la fois l'autorité des rois et la liberté des peuples; qui ont encouragé et propagé les sciences, les lettres et les arts; qui ont tenu en échec tantôt le despotisme, tantôt la démagogie; qui ont sauvegardé l'ordre social et la morale publique à toutes les époques tourmentées.

Mais, si l'Europe est ingrate, l'Italie l'est plus encore. Car c'est pour la liberté italienne que les l'apes ont lutté si souvent contre les empereurs d'Orient, contre les rois de France, contre les souverains d'Autriche. C'est pour la liberté italienne qu'ils ont combattu cette puissance formidable qui s'appelait le saint empire romain, et qui n'était ni saint, ni empire, ni romain, comme disait Voltaire, un jour que son esprit se trouvait d'accord avec la vérité.

VI

Voilà, Messieurs, ce que nous enseigne l'histoire du passé. Et la situation actuelle ne nous donne-t-elle pas le même enseignement?

Jetez un regard sur la carte d'Europe, et dites-moi s'il est un seul état qui puisse dire: "Nous n'avons aueun besoin du Pape, et il ne nous importe aucunement qu'il soit libre ou prisonnier."

Serait-ce l'Allemagne? Mais est-ce que le prince de Bismarck, ce chancelier de fer, qui gouverne le plus formidable empire, n'a pas été obligé de faire des avances au Saint-Père et de recourir à lui quand le socialisme d'une part et les catholiques de l'autre ébranlaient sa puissance?

Est-ce que la France, toute révolutionnaire qu'elle soit, ne se rapproche pas sensiblement du Souverain l'ontife à mesure que l'Italie s'en éloigne? Et ne serait-elle pas heureuse d'avoir l'occasion de briser pour lui maintenant ce royaume italien qu'elle a fait contre lui, et qui se montre aussi ingrat envers la France qu'il l'a été à l'égard des Papes?

re

SOI

Est-ce que l'Angleterre n'est pas bien aise de pouvoir invoquer l'autorité du Saint-Siège contre le programme de

certains membres de la Ligue irlandaise? Et Léon XIII, en condamnant ce programme, n'a-t-il pas fourni à notre mèrepatrie un secours plus puissant que ne le serait un corps d'armée?

Ne voit-on pas la Russie, depuis deux ans, échanger avec le Chef de notre Eglise des procédés de bienveillance et de courtoisie dans la vue de renouer des relations diplomatiques avec le Vatican? Et ne croyez-vous pas que le Pape puisse être utile au Czar dans sa lutte contre le nihilisme et dans ses rapports avec les catholiques polonais?

L'Espagne n'a-t-elle pas été bien heureuse d'éviter un conflit sanglant avec l'Allemagne, grâce à l'arbitrage équitable de notre grand Pontife?

Et l'Italie enfin ?— Croyez-vous qu'elle soit sur un lit de roses, et que le perpétuel conflit qui met en lutte le Quirinal et le Vatican, ne soit pas une plaie incurable à son flanc?

Vous le voyez, Messieurs, tous les gouvernements ont besoin du Pape dans certaines circonstances; les leçons du présent sous ce rapport sont aussi éloquentes que celles du passé, et elles nous apprennent que la situation actuelle doit finir dans l'intérêt même des gouvernements et des peuples.

VII

Mais vous me demanderez sans doute : "Qu'y a-t-il à faire ? Est-ce une croisade à main armée que le Saint-Père attend ?"

Non, Messieurs, tout ce qu'il demande, c'est une croisade pacifique. c'est la concentration de toutes les influences, de toutes les forces morales des catholiques du monde entier. Si cette concentration se fait, si cette unanimité se produit, il faudra bien que la diplomatie en tienne compte, et nous reverrons la souveraineté pontificale rétablie, et avec elle la restauration chrétienne des Etats.

Des âmes fourvoyées mais généreuses ont rèvé je ne sais quelle république universelle réunissant tous les peuples sous un seul chef!

passé. même

à la

en-

qui

ogie;

ne à

core.

lutté

ois de

ur la

ormi-

tait ni

ı jour

ioi s'il aucun it qu'il

de Bisnidable L Saintpart et

lle soit, ontife à oas heunant ce montre ard des

ivoir inmine de Eh bien! Messieurs, avec la restauration chrétienne, telle que Léon XIII la veut, ce rêve serait aussi près d'être réalisé qu'il est possible selon l'ordre et la nature des choses.

La vraie république universelle serait fondée. Toutes les nations chrétiennes formeraient une immense confédération, avec un pouvoir arbitral au centre qui rendrait justice à chacun, et qui éviterait ces conflits sanglants qui font le malheur et l'oppression des peuples!

Rétablie dans l'unité, tout en conservant sa variété admirable de langues, de coutumes, de lois et de gouvernements, l'humanité reprendrait sa marche sur les hauteurs de la civilisation chrétienne vers l'accomplissement de ses glorieuses destinées.

Rois et peuples ne formeraient plus qu'un seul troupeau sous un seul pasteur.

VIII

Mais comment et par qui ce rêve peut-il être réalisé?

p

p

d

la

E

in

m

Messiears, dans des questions de cette nature, il y a une chose qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est que, malgré les calculs des hommes, le dernier mot appartient toujours à Dieu; c'est qu'en définitive la Providence gouverne encore les nations, et que le vieil axiôme "l'homme s'agite et Dieu le mène" n'a pas cessé d'être vrai.

Il passe de temps en temps à travers le monde des souffles inconnus et puissants qui renversent tout sur leur passage, qui secouent les couronnes jusqu'à les faire tomber et qui font crouler les trônes.

Bien souvent ces courants étranges, dont les 'hommes d'Etat ignorent les lois et la course, venant tour à tour du Nord on du Midi, de l'Orient ou de l'Occident, ont passé sur l'Italie et l'ont couverte de ruines. Ces vents de tempête pourraient bien souffler encore et prendre l'Europe par surprise; car ils sont les messagers de Celui dont saint Jean a dit : "L'Esprit souffle où il veut, mais nul ne sait d'où il vient ni où il va!"

Bien souvent aussi il y a dans ceux qui détruisent des fondateurs inconscients: ils croient ne semer que des ruines sur leur passage, mais sans le savoir ils labourent le sol et le préparent pour de nouvelles semences.

Attila croyait que l'herbe ne repousserait plus sur la terre que le sabot de son cheval avait foulée; mais quand il eut passé sur l'Europe avec les autres fléaux de Dieu, cette terre devint plus féconde, et l'on y vit fleurir toutes les moissons du christianisme.

Tout sert à la Providence; et quand les peuples n'ont plus ni croyances, ni sentiments, c'est par les intérêts qu'elle les gouverne.

Il n'y a pas encore un siècle que l'on a vu le plus grand conquérant des temps modernes passer sur l'Italie comme un nouvel Attila, déchirer en lambeaux la souveraineté pontificale, et proclamer son fils roi de Rome, avant même qu'il fût né. Etrange folie d'un grand génie et qui ne porta pas bonheur au malheureux enfant; car il n'eut en partage que l'exil et la mort, et c'est à peine si la ville qu'il devait gouverner a connu son existence. Mais qui a rétabli cette souveraineté temporelle, que le puissant empereur croyait avoir renversée pour jamais? Ce furent des princes hérétiques et shismatiques. Pourquoi? Par intérêt, et parce qu'ils eurent alors l'intelligence de la véritable situation, parce qu'ils comprirent que, pour refaire l'équilibre européen qu'un géant avait rompu, il fallait commencer par replacer cet autre géant, le Pape, sur son trône immortel.

Et depuis, en 1849, qu'a-t-on vu encore? C'était la révolution italienne qui avait chassé le Pape de Rome; ce fut la révolution française qui le replaça sur le siège de la Ville Eternelle!

Pourquoi ne reverrions-nous pas aujourd'hui ce que l'on a vu en 1815 et en 1849 ?

Je le répète, tout sert à la Providence. Tout devient un instrument dans ses mains ; et quelquesois, les gouvernements accomplissent ses desseins tout en croyant ne servir que leurs intérêts, leurs haines ou leurs vengeances.

5

ne, etre ses, ites

lrait qui

lmients, de la glo-

peau

é ? a une ialgré ijours

t Dieu s soufr leur

omber

encore

ommes our du issé sur empète ipe par nt Jean

d'où il

Retenez bien ceci, Messieurs: la première puissance européenne qui aura à se plaindre de l'Italie et qui sera assez forte pour la vaincre, se vengera d'elle en rétablissant la royauté temporelle des Papes. La France elle-même l'aurait déjà fait, si l'Allemagne ne se dressait pas en face d'elle. Et l'Italie le sait bien: c'est pourquoi M Crispi est à genoux devant M. de Bismarck, je me trompe, pas devant mais derrière M. de Bismarck, tant il a peur de la France!

Et la peur, puisque ce mot se trouve sur mes lèvres, n'est-ce pas encore un des ministres de Dieu? C'était la croyance des anciens, et c'est pourquoi ils en avaient fait une déesse. Les poètes épiques et tragiques lui assignent toujours un rôle dans les événements humains.

Vous le savez, Messieurs, il suffit souvent d'une panique pour décider du sort des batailles, et si la peur entre un jour en scène sur le théâtre de la diplomatie européenue,

elle y jouera un rôle qui étonnera le monde.

Vous connaissez, tous, cette scène racontée par les Evangélistes, où les apôtres, attardés sur le lac de Tibériade, sont assaillis par une tempête. Ils sont pris de peur, et, s'adressant au Christ, qui paraissait dormir, ils lui crient avec angoisse: "Seigneur, sauvez-nous, nons périssons!".

Messieurs, l'Europe est une mer aujourd'hui profondément agitée, et les gouvernements sont entourés de périls.— La fortune publique aux mains des juifs, le socialisme grandissant, la crise économique sans remède connu, la ruine financière que les budgets militaires rendent imminente, et enfin la guerre implacable sur le point d'éclater, voilà des dangers bien plus grands que les tempêtes du lac de Tibériade. Le jour est proche peut-être où les gouvernements pris de frayeur s'écrieront en s'adressant au Pape: "Seigneur, sauvez-nous, nous périssons!"

Mais, quoi qu'il arrive, et quelle que puisse être à l'avenir la conduite des nations européennes, nous, Messieurs, habitants de la ville la plus française et la plus catholique de l'Amérique, nous, descendants non déchus de la race euro-

ISSEZ

t la

l'au-

face

rispi

pas e la

vres, it la fait nent

ique e un

nne,

van-

sont

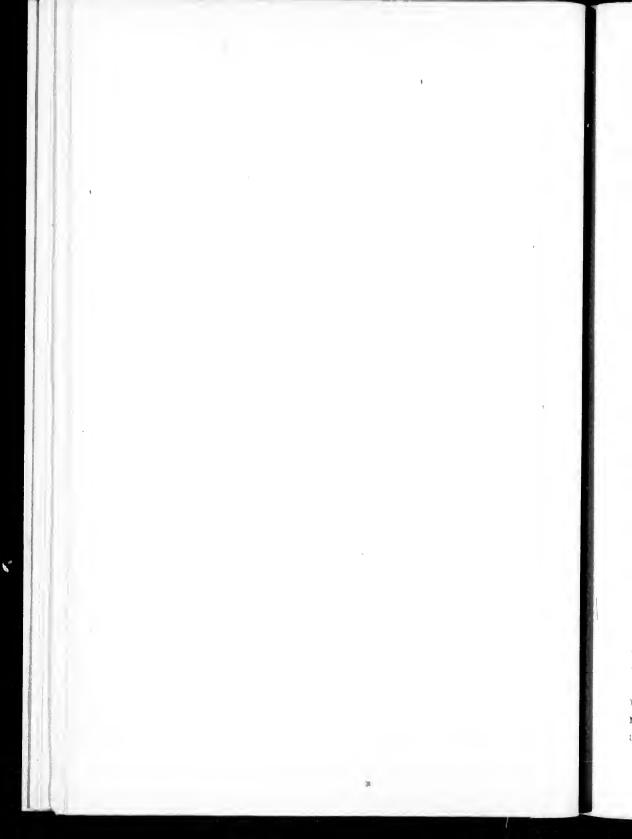
dres-

avec

ndéls. isme i, la amiater, s du gout au

euir eurs, ique race latine si glorieuse jadis, nous nous souviendrons de ce que notre pays doit à l'Eglise, nous protesterons hautement contre l'état de dépendance indigne dans lequel l'Italie tient notre Pontife bien-aimé, et nous le proclamerons Roi, même dans les fers, comme le Christ notre Dieu fut proclamé Roi, même sur la croix!

A la suite de ces discours, et après l'adoption enthousieste des deux propositions, Mgr Hamel lut le projet d'adresse qui suit, préparé pour l'Université, et demanda si l'assemblée daignait permettre d'y introduire son adhésion formelle, ce qui fut accordé au milieu des plus chaleureuses acclamations.



ADRESSE

1

SA SAINTETÉ LE PAPE LÉON XIII

TRES SAINT PERE,

Humblement prosternés à vos pieds, nous, les Directeurs et Professeurs de l'Université Laval, et les Citoyens de la ville de Québec, réunis en assemblée, venons aujourd'hui présenter à Votre Sainteté nos hommages et nos vœux, et L'assurer de nos sympathies et de notre dévouement.

Depuis longtemps nous gémissons des attentats commis contre Votre souveraineté, et nous avons entendu Vos énergiques protestations. Fils dévoués, nous venons joindre nos protestations à celles de notre Père, nos revendications à ses revendications, et nous voulons que notre voix, si humble qu'elle soit, s'ajoute à celles qui se font entendre d'un bout de l'univers à l'autre, pour demander que justice Vous soit enfin rendue.

Sincèrement attachés à l'Eglise du Christ, nous croyons fermement que l'indépendance et la complète liberté deson Chef sont nécessaires, non seulement aux intérêts religieux du monde chrétien, mais même aux intérêts matériels des gouvernements et des peuples ; et c'est avec cette double conviction que nous élevons la voix pour demander et réclamer le rétablissement du pouvoir temporel des Pontifes de Rome.

De mois en mois, de jour en jour, nous avons attendu un changement favorable dans la condition précaire et malheureuse que Vos ennemis Vous ont faite, mais aucune amélioration ne s'est produite : au contraire, le mal va s'aggravant, et nous sentons profondément qu'il est devenu intolérable. Cette situation a trop duré, et l'expérience des dernières années suffit à prouver qu'elle ne saurait se prolonger plus longtemps.

Votre Sainteté a posé la question devant le monde civilisé nettement, franchement, énergiquement : c'est mainte-

nant aux gouvernements de répondre.

Il faudra bien qu'ils reconnaissent un jour Vos droits supérieurs à tous les autres, et qu'ils admettent que, pour avoir l'ordre et la paix chez eux, il est nécessaire qu'ils rétablissent Votre souveraineté temporelle dans l'ordre et dans la paix. Puissent-ils, dans leur propre intérêt, ne pas attendre qu'il soit trop tard pour eux-mêmes.

Mais, quelle que soit l'action politique ou diplomatique des gouvernements, Très Saint Père, Vos appels ne resteront jamais sans écho parmi Vos enfants du Canada. Aussi, donnant libre cours à la manifestation de nos sentiments catholiques, nous nous faisons un devoir d'offrir en ce jour un nouveau témoignage de notre amour filial pour Votre personne sacrée, et de notre dévouement à Votre cause, qui est la cause du droit et de la justice.

Que Votre Sainteté daigne agréer les vœux que nous faisons pour Son bonheur et pour le triomphe de l'Eglise, et nous accorder Sa paternelle Bénédiction.

DISCOURS FINAL

DE

MONSEIGNEUR THOMAS-ÉTIENNE HAMEL

Merei, Messieurs, pour votre concours et pour vos acclamations.

L'Université Laval aurait pu envoyer isolément au Saint-Père ses protestations de dévouement et de sympathie pour la cause de la Papauté. Mais, en unissant votre voix à la sienne, vous avez donné à cette démonstration un caractère bien autrement imposant.

Deux fois déjà à l'occasion de la violation du pouvoir temporel, une fois à l'occasion de la spoliation de la Propagande, l'Université a été fière de réunir, dans une protestation commune et solennelle, la population de Québec, qui, elle-même, a répondu avec enthousiasme à cet appel. Merci, Messieurs, d'avoir été fidèles à ces nobles traditions.

En présence des scènes déplorables qu'un fanatisme aveugle et ignorant étale de ce temps-ci dans différentes parties du pays, qu'il me soit permis d'insister de nouveau sur le caractère des démonstrations catholiques comme celle de ce soir.

Rappelons à nos compatriotes protestants que, même là où nous sommes en majorité, nous n'attentons et ne voulons attenter à aucun de leurs droits; rappelons-leur que nous nous sommes toujours montrés généreux à leur égard, et que, si nous n'avons pas toujours observé les lois de la stricte justice envers eux, c'est en leur donnant plus que leurs droits, mais jamais moins. Puis demandons-leur si, de leur côté, lorsqu'ils ont la majorité, ils peuvent en dire autant?

se

nce

ite-

our réet pas

que ont ssi, ents our otre qui

faiet

Mais rappelons-leur cela sans aucune pensée de représailles, et seulement pour empêcher de laisser prescrire des accusations d'empiétements que nous ne méritons pas. Défendons sans doute, mais dans le calme et dans la paix, les prérogatives que nous tenons de la constitution qui nous régit, bien persuadés, d'après ce qui vient de se passer au parlement fédéral, que la grande majorité de nos compatriotes protestants veut respecter nos droits. Puis laissons passer, sans nous en inquiéter, l'explosion de fanatisme d'une minorité qui se déshonore en voulant renouveler des idées de persécution et d'ostracisme religieux et national qui ne sont ni de notre époque, ni de notre pays.

Pour nous, sachant faire une distinction qui sante aux yeux de tous les gens bien pensants, même parmi ceux qui ne partagent pas nos croyances religieuses, ne craignons pas de revendiquer les droits de Notre Saint Père le Pape, et en même temps, continuons à prouver par notre conduite que nous sommes les plus loyaux des sujets de notre très

> d D

ne di les bi dr ma foi sei

Gracieuse Souveraine, la reine Victoria.

LETTRE

DES

ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES

DE LA PROVINCE CIVILE DE QUÉBEC AU SOUVERAIN PONTIFE

TRÈS SAINT PÈRE,

Nous, soussignés, archevêques et évêques des provinces de Québec, de Montréal et d'Ottawa, prosternés aux pieds de Votre Sainteté, de même que nous avons participé à la joie de l'Eglise universelle à l'occasion de votre jubilé, nous sommes douloureusement affectés par les efforts criminels de ceux qui attentent aux droits du Saint-Siège.

En notre nom et au nom du clergé et du peuple qui nous est confié, nous en appelons des injustices que commettent ses ennemis contre la liberté du Souverain Pontife. Ils violent les lois de la justice éternelle, ils blessent les droits des citoyens, ils oppriment l'Eglise sous la plus inique des persécutions, et en même temps ils se glorifient d'être des bienfaiteurs de la liberté! Ils accordent une liberté effrénée à toutes les erreurs et aux pires sociétés, mais ils combattent avec acharnement la doctrine catholique, les communautés religieuses et le Saint Siège. Le premier venu peut dire et publier impunément tout ce qu'il lui plaît contre les droits de la sainte Eglise Romaine et de son Pasteur bien-aimé, mais des peines très graves sont portées à l'adresse, non seulement des laïques catholiques et du clergé, mais du successeur même du Prince des apôtres, toutes les fois qu'il se permettra de défendre ou simplement d'exposer les droits indéniables et divins du Saint-Siège.

6

prédes pas. aix,

aux, qui sser

omais-

ma-.ou-

x et

ays. aux

qui

ons tpe,

uite très Nous adhérons de tout cœur aux déclarations et aux revendications relatives au domaine temporel du Saint-Siège, que Votre Paternité, le Sacré-Collège et les fidèles du monde entier ont tant de fois fait entendre.

Nous ne cesserons de persévérer dans les supplications que nous adressons au Dieu très bon, par l'intercession de la bienheureuse et immaculée Vierge Marie et des saints, pour qu'il daigne protéger notre Père et lui accorder la restitution des droits que la divine Providence a consacrés et que tant de siècles ont confirmés.

Daignez, Très Saint Père, agréer les vœux profondément sincères que nous vous offrons, ainsi que le clergé et tous les fidèles habitant nos provinces, et nous accorder à tous votre paternelle bénédiction.

Le 6 janvier 1889.

De Votre Sainteté les très humbles et très dévoués fils,

E.-A. card. TASCHEREAU, archevêque de Québec;

L-D.-A. Maréchal, V. G., administrateur de l'archidiocèse de Montréal;

J.-O. ROUTHIER, V. G., administrateur de l'archidiocèse d'Ottawa;

L.-F., évêque des Trois-Rivières;

Jean, évêque de Saint-Germain de Rimouski :

Antoine, évêque de Sherbrooke;

L.-Z., évêque de Saint-Hyacinthe;

N.-ZÉPHYRIN, évêque de Cythère, vicaire apostolique de Pontiac;

Elphège, évêque de Nicolet;

L.-N., évêque de Chicoutimi.

RÉPONSE

DE

SA SAINTETÉ LÉON XIII

ADRESSÉE A SON ÉMINENCE LE CARDINAL E.-A. TASCHEREAU

LÉON XIII, PAPE

Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons reçu la lettre remplie d'affection et de respect pour Nous autant que de zèle et de sollicitude pastorale, et que, de concert avec les autres prélats des provinces de Québec, Montréal et Ottawa, vons Nous avez adressée le VIII des Ides de janvier.

Il convenait bien à la sainteté et à la grandeur de votre ministère de revendiquer la liberté et les droits de ce Siège Apostolique, et d'infliger la note bien méritée de malice à ces hommes qui ne cherchent qu'à amoindrir la dignité du Souverain Pontife, à couvrir de mépris la religion catholique, et à détourner ses ministres de leur devoir par la crainte des pénalités.

Votre lettre Nous a causé d'autant plus de bonheur qu'elle offrait un accord admirable de sentiments et même de langage et d'expression avec les autres que Nous avons reçues sur le même sujet, des évêques de plusieurs autres pays. Ce sentiment unanime ne Nous a pas donné une légère consolation : il fait connaître, en effet, cette force divine qui unit en un même corps toutes les parties du troupeau du Seigneur, rien n'étant plus stable, et plus capable de vainere l'audace et de déjouer les ruses des ennemis de l'Église, qui cherchent surtout à fomenter la désunion parmi les fidèles.

acrés ment

aux aint-

es du

tious on de

aints, er la

tous tous

s fils,

idio-

ocèse

olique

Nous espérons aussi que cette union, divinement produite parmi tant d'hommes d'une grande prudence et d'une grande autorité, saura émouvoir l'esprit d'un bon nombre qui se sont enrôlés dans l'armée ennemie, on qui la flattent par leur imprudence, leur ignorance ou leur abstention. Et les hommes négligeraient-ils d'entendre vos voix et vos demandes, que Nous'attacherions encore une grande importance à ce zèle commun qui Nous est très agréable et qui vous fait prier, en union avec vos frères dans l'épiscopat, afin que Dieu, le souverain modérateur de toutes choses, réduise à l'impuissance les pensées des impies, qu'il dissipe leurs projets, et qu'il répande sur son peuple les fruits de la paix.

En attendant, et dans la ferme espérance que ce secours divin ne manquera jamais à l'Eglise, Nous vous adressons Nos justes remerciements pour le dévouement que vous Nous témoignez, et Nous appelons sur vous l'abondance des dons du ciel qui vous rendent capables de l'accomplissement de tout bien. Comme gage de ces grâces et comme preuve de Notre bon vouloir à votre égard, Nous donnons affectueusement dans le Seigneur la bénédiction apostolique à vous, Notre cher fils, aux autres archevêques et évêques qui se sont unis à vous dans la lettre que Nous avons reçue, ainsi qu'au clergé et aux fidèles confiés à vos soins.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 16 février de l'année 1889, de Notre pontificat la onzième.

LÉON XIII, PAPE.

pro'une
abre
tent
ion.
vos
porqui
pat,
oses,

ours
sons
rous
ince
plis-

sipe s de

ions istos et lous

vos

ınée

